

Exposé des qualifications

Exposé des qualifications soumis conformément au paragraphe 4 a) de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et au paragraphe 6 de la résolution de l'Assemblée des États Parties relative aux modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges, du Procureur et du Procureur adjoint de la Cour pénale internationale.

- (a) Le juge Chung Chang-ho jouit d'une haute considération morale et est connu pour son impartialité et son intégrité.
 - (b) Le juge Chung réunit toutes les conditions requises en République de Corée pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires.
 - (c) Le juge Chung:
 - (i) remplit tous les critères fixés à l'alinéa (b) (i) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome, comme précisé dans son curriculum vitae. Il a une compétence reconnue en droit pénal et en procédure pénale et dispose de l'expérience nécessaire en sa qualité de juge au sein de tribunaux nationaux et internationaux. Durant sa carrière de juge, il a officié pendant plus de 17 années dans divers tribunaux de la République de Corée et a traité plus de 5 000 affaires pénales;
 - (ii) a également une compétence reconnue en droit international, notamment en droit humanitaire international, ainsi qu'une longue expérience de juriste professionnel, ce qui présente un intérêt pour les travaux d'ordre judiciaire de la Cour. Il occupe actuellement la fonction de Juge international de l'Organisation des Nations Unies des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, qui traitent actuellement des crimes graves contre l'humanité commis sous le régime des Khmers rouges entre 1975 et 1979;
 - (d) Le juge Chung a d'excellentes connaissances de l'anglais, langue qu'il maîtrise parfaitement. Il parle également français, langue dont il a des connaissances de base;
 - (e) Le juge Chung est désigné comme candidat au titre de la liste A.
 - (f) Le juge Chung a obtenu sa Licence et sa Maîtrise en République de Corée, qui dispose d'un système de droit civil, et a reçu une formation légale comme chercheur au Royaume-Uni et à Hong Kong, qui ont un système de droit commun. Le juge Chung a également acquis une grande connaissance sur les autres systèmes de droit civil lors de sa mission au sein du Tribunal des Khmers rouges, qui opère sur la base du système de droit civil français;
 - (g) Le juge Chung est ressortissant de la République de Corée et ne possède la nationalité d'aucun autre État.
-